

## COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation**  
17/01/2025

**Date d'affichage**  
27/01/2025

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 19  
Présents : 13  
Votants : 16

*L'an deux mil vingt cinq*

*Le 22 janvier à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

### **ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

### **Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, BRIAND Henri, BOULET Peggy, JOUAUX Laëtitia, DURET François

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIR** : ISAMBARD Albert donne pouvoir à Pascal HERVÉ, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à BERTAUX Delphine, DURET François donne pouvoir à LE GONIDEC Guy

**Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.**

### **N°03-01-2025 – Autorisation et conditions de cession d'un bien immobilier**

Monsieur le Maire expose que la commune a acquis en 2018 un bien immobilier, sis 7 place du monument, pour un montant de 42 900€.

Ce bâtiment, connu sous la dénomination « Petit Marché » est loué depuis 2021 à une société faisant de la vente de matériel de pêche.

Considérant que l'acquisition avait pour finalité le maintien d'un commerce en cœur de bourg et que cela perdure depuis plusieurs années monsieur le Maire expose son souhait de céder le bâtiment à la condition que l'acquisition garantisse qu'un commerce soit maintenu ou installé.

Considérant que le bien est actuellement loué, monsieur le Maire précise que le locataire actuel bénéficiera d'un droit de préférence d'une durée de un mois à compter de la notification des conditions de vente. Cette notification a valeur d'offre de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de la vente du bien sis 7 place du monument, cadastré section AB n°315 d'une superficie de 85m<sup>2</sup>

**Précise** que la cession se fera aux conditions suivantes :

- le prix de cession est fixé à hauteur de 60 000€ nets vendeurs
- les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur

- l'acquéreur devra s'engager à ce que tout ou partie du rez-de-chaussée du bâtiment soit maintenu en tant que commerce ; A défaut la cession pourra être résiliée de plein droit par la commune
- la condition suspensive d'obtention d'un accord de banque ne pourra être supérieure à 3 mois à compter de la date de signature du compromis de vente

**Demande** à monsieur le Maire d'information le locataire de son droit de préférence du locataire, aux conditions visées par la présente délibération

**Charge** monsieur le Maire ou son représentant de procéder à la vente du bien au profit du présent locataire, ou à défaut à toute personne physique ou morale dans les conditions précitées

**Charge** l'office notariale de la conclusion de la vente

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**La Secrétaire de Séance**  
**Marie-Claude DURAND**



**Le Maire**  
**Pascal HERVÉ**

